SANTÉ PUBLIQUE À TIZI-OUZOU

La contractualisation des prestations effective dès janvier 2009

Les préparatifs de la contractualisation des prestations de la santé publique sont entrés dans leur phase finale au niveau du CHU de Tizi-Ouzou où s'est tenu, hier, le premier séminaire national sur ce thème qui intéresse outre les structures et les personnels de la santé publique, les citoyens en tant que potentiels bénéficiaires des soins médicaux et, enfin les bailleurs de fonds représentés par l'Etat et les assurances. La contractualisation entrera en application dès le 1er janvier 2009, selon le docteur Mansouri, DG du CHU de Tizi-Ouzou, qui répondait aux nombreuses interrogations notamment des chefs de service et autres médecins participant aux travaux de la rencontre. Celle-ci a revêtu, en effet, le caractère d'une dernière mise au point générale autour de la question qui, rappelons-le, est à l'ordre du jour depuis de longues années tant sa complexité et ses enjeux politiques, économiques et sociaux sont grands.

Il s'agit de la transformation radicale du mode de gestion planifié, centralisé, qui a montré ses limites sur tous les plans, au profit d'une pratique plus rationnelle, plus efficace et efficiente et dit-on aussi, nettement plus humaine vis-à-vis des malades.

Il ne s'agit pas uniquement d'une substitution d'un mode de financement par un autre tenant compte de la pathologie et des objectifs assignés par contrats aux régions sanitaires, aux établissements et aux services, en leur sein, mais aussi d'une élévation générale des moyens humains, matériels, de l'accueil et des conditions de séjour des malades au niveau des normes internationales. La santé n'a pas de prix mais elle a un coût qu'il s'agit de connaître et de maîtriser avec le maximum de précision, a dit le DG du CHU soulignant au passage que l'Etat, qui ne se dégage pas, continuera à prendre en charge notamment les démunis, la prévention. La gratuité des soins n'est pas remise en cause devait-il encore préciser à l intention de certains intervenants. Au vu de la douzaine de communications très détaillées et parfois techniques, le CHU de Tizi-Ouzou donne l'impression d'être tout à fait prêt à se mettre à l'heure de la contractualisation aussitôt que le gouvernement aura donné son aval aux négociations menées par le ministère de la Santé avec, entre autres, la Cnas et le ministère des Finances. Les mises à niveau et les nouvelles créations initiées par le CHU sous la direction de son DG actuel apparaissent, au niveau de certaines communications, comme des actions réfléchies et exécutées dans la perspective de la mise en œuvre de la contractualisation dont la phase active n'est plus qu'une question de mois même si, ça et là, on continue à appréhender ses effets concernant entre autres le devenir des services qui n'accompliraient pas leurs objectifs, la rémunération du personnel, le sort des structures comme celle du Sud où 88 % des malades sont démunis et parfois sans pièces d'identité, la facturation des actes médicaux, etc., questions qui, à entendre le docteur Mansouri, ont trouvé leurs réponses dans les préparatifs menés jusqu'à présent en vue de l'application du nouveau mode de gestion qui n'aurait rien laissé dans l'ombre.

ELLE FAIT L'OBJET D'UN SÉMINAIRE INTERNATIONAL

La gestion immobilière en débat

Les travaux du séminaire international sur la gestion immobilière organisé par le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, ont été entamés hier au Club-des-Pins et ont été ouverts par le chef du gouvernement, Abdelaziz Belkhadem, en présence de la secrétaire d'Etat française à la politique de la ville, Fadéla Amara, et d'un nombre impor - tant de spécialistes nationaux et étrangers chargés de la gestion immobilière

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - Le premier constat établi par le chef de l'exécutif à cette occasion est le nombre important des logements inscrits dans les différents programmes du gouvernement qui dépasse largement le million de logement promis par le président de la République. 500 000 unités supplémentaires sont ainsi enregistrées dans le cadre du programme des Hauts-Plateaux. L'épineuse question de la gestion des cités est actuellement au centre des préoccupations des pouvoirs publics qui ont toutes les peines du monde à mettre en place une véritable politique, rationnelle et applicable à toutes ces cités-dortoirs qui ternissent l'image de l'habitat en Algérie. Si la machine juridique est lancée pour l'élaboration et l'adoption des textes de loi relatifs à la gestion immobilière, le département de Noureddine Moussa peine déjà à faire respecter celles déjà en vigueur. «Il faut identifier les imperfections et les manques du secteur afin de mieux aborder la gestion immobilière par l'adoption des recommandations nécessaires tirées des expériences des autres pays en la matière», s'est adressé le chef du gouvernement aux participants à ce séminaire. M. Belkhadem n'a pas manqué, toutefois, l'occasion pour émettre ses propres propositions allant dans le sens de la préservation et de l'entretien du bâti, du suivi et du contrôle par les collectivités locales, de la gestion du foncier et de l'achèvement des constructions, d'autant plus que l'Etat a consacré des sommes colossales pour la réhabilitation des villes, avec un budget de 300 milliards de dinars entre 2005 et 2007 et 120 milliards de dinars qui viennent de rallonger les mêmes dépenses pour 2008. Le parc immobilier estimé à la fin de l'année 2007 à 6,4 millions d'unités. Selon M. Naït Saâda, directeur de l'architecture et de l'urbanisme au ministère de l'Habitat, les maisons individuelles occupent 55,17% du parc. 20% sont classées dans la catégorie des maisons traditionnelles et seulement 16,75% sont des bâtiments collectifs. Par ailleurs, 5,8% du parc immobilier sont précaires et seront entièrement éradiqués et les assiettes foncières récupérées. M. Naït Saâda a tenté d'énumérer dans sa communication les difficultés rencontrées par les responsables en matière de gestion du parc national immobilier. Celles-ci concernent la nature juridique des biens, notamment les biens publics et wakfs (biens religieux), le statut urbanistique qui peut être de nature légale, illicite ou sans titre et enfin l'état physique du bien immobilier qui aussi peut être neuf, vétuste ou précaire. A cet effet, l'orateur a d'ores et déjà apporté un ensemble de mesures qui, selon lui, sont indispensables à l'amélioration des conditions de gestion immobilière et urbaine. Il est ainsi impératif d'adapter les modèles de constructions aux caractéristiques géoclimatiques. Il a insisté également sur le respect des règles de l'urbanisme et des normes de construction.

R. M.

DÉVELOPPEMENT DES PME

L'innovation, condition essentielle de la pérennité

Un forum régional d'appui à l'in - novation technologique dans les petites et moyennes entreprises a été organisé lundi dernier au palais de la culture Mohamed-Boudiaf d'Annaba par la Direction régionale de la PME et l'université Badji-Mokhtar.

Des cadres centraux de la tutelle, des professeurs d'université, des chefs d'entreprises et des responsables des organismes de soutien à la création et au développement des PME ont pris part à ce séminaire dont la finalité est de dépasser la seule quantité par l'émergence d'entreprises de qualité, fiables et pérennes et, pourquoi pas, en mesure de faire face à la concurrence de celles étrangères, particulièrement dans le contexte d'un marché inéluctablement ouvert avec l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du commerce. Constatant qu'en dehors des grandes boîtes économiques, la recherche développement ne fait pas partie des préoccupations des entreprises algériennes, un intervenant a émis le vœu de voir s'accroître le nombre de bourses pour la recherche en industrie et la création d'entreprises d'innovation à travers la recherche et le développement. Dans le même ordre d'idées, un autre universitaire a expliqué dans son intervention portant sur «la PME comme système local d'innovation» que cela aura une incidence bénéfique sur le développement local, à condition d'avoir la proximité de l'excellence et de s'appuyer sur des compétences externes. Le directeur général de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (Anvredet) relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a estimé, pour sa part, que les facettes de l'innovation sont multiples citant, entre autres, la mise en œuvre d'un nouveau procédé de production ou le développement d'un projet innovant, la mise sur le marché de produits nouveaux ou l'amélioration d'un autre qui existe déjà, soulignant que les risques diminuent au fur et à mesure de l'accroissement de la taille des entreprises innovantes. De son côté, le représentant du Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) a vulgarisé devant les présents la démarche à suivre pour tout porteur d'un projet de PME. «La garantie d'un crédit bancaire, c'est bien, mais il faut d'abord l'avoir», a commenté un jeune entrepreneur. Les réticences des établissements financiers dans l'octroi de crédits sont légendaires. Le représentant de l'entreprise allemande GTZ a fait état de l'expérience de son pays dans la prospérité des PME, affirmant que la capacité d'innover est le facteur déterminant pour la compétitivité de ces entreprises, tout en relevant l'absence d'un cadre légal réglementaire et institutionnel dans les pays de l'Afrique du Nord, liés par des accords de coopération avec son organisme. Un exposé sur l'expérience de l'entreprise de conserves de tomate CAB dans le domaine de la recherche et du développement technologique a été présenté par l'ingénieur en charge de cette expérience. Celle-ci, a-t-il révélé, a donné des rendements de l'ordre de 900 quintaux de tomate fraîche à l'hectare. Profitant de cette rencontre, une douzaine de laboratoires de recherche de l'Université Badji-Mokhtar et une vingtaine de PME de la région ont exposé leur savoir-faire portant sur l'innovation technologique. Des recommandations allant dans le sens du renforcement des relations PME-Université, notamment la concrétisation des incubateurs au sein des universités, la nécessité de la mise en place de mécanismes appropriés pour le financement de l'innovation des PME, l'établissement de programmes de stages au profit des étudiants au sein des entreprises et de cycles de formation à l'université pour les gestionnaires des PME ont clôturé cette journée dont l'intérêt pour le développement économique national à travers la petite et moyenne entreprise locale a fait ses preuves dans des pays européens, à l'exemple de l'Italie pour ne citer qu'elle.

Mohamed Ali Khellaf

ACTIVITÉ COMMERCIALE EN ALGÉRIE

60% occupés par le secteur informel

A partir de Tizi-Ouzou et par la voix de son chargé de la com - munication, M. Boulenouar présent au point de presse organi - sé, hier par la représentation au niveau local, l'UGCAA, (Union générale des commerçants et artisans algériens), alerte les pouvoirs publics sur la nécessité de protéger l'activité com - merciale en Algérie menacée par l'anarchie et la désorganisa - tion, le secteur informel dont le taux de représentation est esti - mé à 60%, soit 1 800 000 contre seulement 1 240 000 opéra - teurs légaux dont 8 000 activent dans le secteur de l'artisanat ; 50 000 dans le commerce de gros ; 546 000 dans le commerce de détail et 400 000 dans les services.

«La situation est inquiétante. Pour avoir atteint le seuil des 12% en Italie, la situation a nécessité des mesures radicales de la part des autorités publiques dans ce pays», dira le chargé à la communication de l'UGCAA qui s'est fait l'écho du désarroi que ressentent les opérateurs commerciaux et de la nécessité d'une organisation plus accrue du parc commercial dans le pays. Celui-ci représente un taux d'absorption potentiel qui peut aller de 3 à 4 millions de commerçants. «Ce qui gêne, c'est la désorganisation et partie de l'économie nationale», ajoutera-t-il. Une remise en ordre de fond en comble est nécessaire et dans tous les rouages, et, notamment, celui de la distribution qui fonctionne de façon artisanale et anarchique depuis le désengagement de l'Etat, a-t-on fait observer. «Un dossier qui doit concerner non pas le ministère du Commerce seulement mais l'ensemble du gouvernement», dira l'orateur.

Le même désarroi est exprimé par les membres du bureau de la wilaya de Tizi-Ouzou de l'UGCAA aussi inquiétante. Au 31 décembre 2007, il a été recensé 45 249 opérateurs, tous secteurs confondus, avec la précision que «les petits commerces et les services représentent l'essentiel de l'activité dans une région plus consommatrice que productrice». observent les représentants des commerçants de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Sous les effets conjugués de la désorganisation et de l'avancée galopante de l'activité commerciale informelle, un commerçant sur dix est astreint à l'abandon de l'activité, soit 10% du total des opérateurs. S'en suit une désertion des locaux occupés avec, parfois, le paiement des charges locatives et de fonctionnement.

L'effet néfaste de l'opération gouvernementale, qui consiste à réaliser 100 locaux par commune au bénéfice des jeunes, n'a pas échappé à ces commerçants qui dénoncent «la dérive rentière» qui a accompagné l'attribution de ces n'ont pas hésité à les louer et à les sous-louer, selon les membres de l'UGCCA pour qui l'Etat peut intervenir sous des formules diverses (prise en charge pendant une certaine durée des charges locatives, allégement de la fiscalité…) pour la location par les jeunes chômeurs des locaux commerciaux détenus par les particuliers et qui restent inoccupés et en rupture de baux.

Cette formule aidera à donner une légitimité commerciale à ces opérateurs souterrains et illégaux et à résorber l'activité commerciale informelle qui a transformé les grandes artères des villes en grandes surfaces à ciel ouvert où se vendent même des produits alimentaires et périssables ainsi que des articles de contrefaçon. Ce phénomène, explique aussi le nombre croissant d'abandon, radiation et de modification au registre du commerce, s'inquiètent les membres de l'UGCAA de Tizi-Ouzou.